



DOSSIER DE PRESSE

RD941 « PONT DU CHEIX »

**CREATION
D'UN CRENEAU DE DEPASSEMENT**

Vendredi 12 avril 2013

Sécurité et confort

La création de créneaux de dépassement sur la RD941 procède de la volonté du Conseil Général de conforter les conditions de sécurité et de permettre un meilleur confort de conduite pour tous les usagers de cet axe majeur du réseau routier départemental : riverains, entreprises (bois notamment) et touristes.

Ces opérations sont inscrites dans le cadre du PRIR (programme routier d'intérêt régional), à travers lequel le Département bénéficie de l'aide de la Région (50% du montant HT pour les créations de voirie).

Le créneau de dépassement du Pont du Cheix est le premier réalisé sur la RD941 ; il est ouvert à la circulation depuis octobre 2012. Un autre chantier vient de démarrer à l'ouest de Bourganeuf, au lieu-dit Rigour, pour la création d'un créneau de dépassement qui devrait être mis en service cet été.

Créneau de dépassement au Pont du Cheix (commune de Saint-Avit-de-Tardes)

NATURE DES TRAVAUX

Création d'un créneau de dépassement à 3 voies dans le sens Aubusson-Clermont, à partir du pont du Cheix sur une longueur d'environ **1.300 m**, dans le cadre de la continuité des travaux sur la RD941. Ce créneau de dépassement est le premier réalisé sur cet axe.

LES TRAVAUX EN CHIFFRES

Terrassements : 10 700 m³ de déblais – 9 600 m³ de remblais

Chaussée : 3 500 m³ de graves concassées en couche de forme (issues du concassage des matériaux excédentaires générés par l'opération de Combe Molle et stockés sur le dépôt au lieu-dit Le Bascaud, appartenant au Conseil Général)

25 800 t de graves non traitées en couche de fondation de poutre

2 050 t de graves bitume tiède en reprofilage

3 700 t d'enrobés à module élevé tièdes

13 250 m³ de béton bitumineux très minces tièdes

Début des travaux : Juin 2012 – **Mise en service :** Octobre 2013

ENTREPRISES

Terrassement – Assainissement – Chaussée : Groupement momentané d'entreprises solidaires composé de la **SA COLAS Sud-Ouest** (Mandataire) de La Brionne et de la **SARL T.T.P.M.** (Co-traitant) d'Aubusson.

Glissières de sécurité – Marquage au sol – Contrôle de laboratoire : **Parc Départemental du Conseil Général.**

MAITRISE D'OUVRAGE

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général du Conseil Général

MAITRISE D'ŒUVRE

Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes du Conseil Général, assisté de l'Unité Territoriale Technique d'Aubusson.

Montant de l'opération : 1 250 000 € T.T.C.

Financement :

Région Limousin 50% (du montant HT)

Département de la Creuse 50%

Créneau de dépassement à Rigour (commune de Bourganeuf)

NATURE DES TRAVAUX

Création d'un créneau de dépassement à 3 voies dans le sens Bourganeuf - Limoges, à partir du carrefour giratoire de la Zone d'Activité de Rigour sur une longueur d'environ **1.300 m**, dans le cadre de la continuité des travaux sur la RD941.

Afin d'intégrer des dispositions favorables au développement durable, la consultation des entreprises a été ouverte à variantes.

LES TRAVAUX EN CHIFFRES

Terrassements : 15 800 m³ de déblais – 6 000 m³ de remblais – 4 200 m³ de purges estimés

Chaussée :
11 000 t de raves non traitées 0/150 en couche de forme
3 000 t de graves non traitées 0/31.5 en couche de fondation
3 000 t de graves bitume tiède en reprofilage
3 500 t de graves Bitume de classe 4 tiède à 10% de recyclé
1 000 t de béton bitumineux très minces tièdes à 10% de recyclé

Début des travaux : Mars 2013

Mise en service prévisionnelle : Été 2013

ENTREPRISES

Terrassement – Assainissement – Chaussée : Groupement momentané d'entreprises solidaires composé de la **SA COLAS Sud-Ouest** (Mandataire) de La Brionne et de la **SARL T.T.P.M.** (Co-traitant) d'Aubusson.

Glissières de sécurité – Marquage au sol – Contrôle de laboratoire : **Parc Départemental du Conseil Général.**

MAITRISE D'OUVRAGE

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général du Conseil Général

MAITRISE D'ŒUVRE

Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes du Conseil Général, assisté de l'Unité Territoriale Technique de Bourgneuf.

Montant de l'opération : 1 400 000 € T.T.C.

Financement :

Région Limousin 50% (du montant HT)

Département de la Creuse 50%